Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

LE PREFET
SIOP n° 17-0072

Grenoble, le 21 AVR. 2017

Monsieur le Député,

Par courrier du 27 janvier 2017, vous avez souhaité attirer mon attention sur les graves faits de délinquance qui se sont déroulés dans la nuit du 24 au 25 janvier 2017 au niveau du quartier Mistral à Grenoble.

Leur violence témoigne de la vigueur des luttes entre réseaux sur fond de trafic de stupéfiants et de contestation de secteurs. Dans ce contexte, le traitement de ces problèmes constitue un objectif prioritaire des différents services de police œuvrant sur le quartier Mistral.

Le travail entrepris dans ce secteur, classé Zone de Sécurité Prioritaire depuis 2013, s'articule autour de deux axes : la reprise en main des locaux aménagés en points de vente de stupéfiants et le démantèlement des lieux de vente. À cet effet, les services d'enquête effectuent un travail de fond en vue de démanteler les réseaux actifs et les commerces font l'objet d'un suivi régulier et resserré. De plus, la présence sur le terrain est renforcée au quotidien par les policiers de la Compagnie Départementale d'Intervention, de la Brigade Spécialisée de Terrain et de la Brigade Anti-Criminalité, ce qui permet d'accroître la pression sur les trafiquants et les consommateurs.

Du 1er janvier au 8 mars 2017, ce sont 109 visites de parties communes qui ont été effectuées dans le quartier Mistral. Elles ont notamment abouti à l'enlèvement de 3 scooters et 4 véhicules, ce qui a également permis de renforcer la lutte contre les rodéos responsables d'importantes nuisances. En 2016, ce même type d'opération avait déjà amené à la découverte d'environ 2 kilogrammes de résine de cannabis, de plusieurs armes de poing, de cocktails Molotov et à l'enlèvement de 15 engins motorisés et de 10 véhicules automobiles.

Depuis novembre 2016, l'agglomération de Grenoble dispose de renforts d'Unité de Forces Mobiles de façon continue dans le cadre du Plan National de Sécurisation Renforcée. Ainsi, un dispositif d'ordre public avait été anticipé en parallèle de l'opération judiciaire du 24 janvier 2017. Ce dispositif n'a malheureusement pas permis d'empêcher la destruction de la salle polyvalente par projection d'une voiture bélier contre cet édifice suivie de sa mise à feu. Néanmoins, aucun incident n'a ensuite été à déplorer dans les jours à suivre grâce au maintien du dispositif d'ordre public.

La situation de l'agglomération grenobloise, confrontée à certains phénomènes de délinquance, a justifié la mise en place d'une stratégie globale de sécurité. Cette dernière a été annoncée par le Ministre de l'Intérieur, en janvier 2016, lors de sa venue à Grenoble. Elle s'est traduite par une montée en puissance de la présence des forces de l'ordre sur le territoire : 30 policiers supplémentaires sont venus compléter les effectifs de la circonscription de sécurité publique (12 policiers sont venus rejoindre la Brigade Spécialisée de Terrain dont le périmètre d'action est situé dans la ZSP de Grenoble/Echirolles, une Brigade Spécialisée de Terrain a été créée spécifiquement pour le quartier Mistral, 8 personnes ont rejoint la Brigade anti-criminalité, 5 ont été affectés à la Compagnie Départementale d'Intervention et 5 à la Sûreté Départementale). Ces effectifs ont permis de

poursuivre les efforts déjà entrepris mais surtout, de renforcer la présence policière sur plusieurs quartiers de Grenoble et son agglomération, tout en développant en parallèle des partenariats avec les collectivités, les bailleurs et le tissu associatif.

Une consolidation du travail de coopération et de coordination entre les services afin d'accroître leur efficacité est mise en œuvre. Un plan de soutien aux polices municipales peut être également déployé en mettant des armes à disposition, en accordant un financement des gilets par balles et en permettant l'interopérabilité des réseaux de transmission. L'attribution de subventions pour l'ensemble des projets de vidéoprotection sur l'agglomération grenobloise pourrait aussi permettre le renforcement de la coproduction de sécurité en lien avec les collectivités, les bailleurs et les responsables des réseaux de transport.

Les événements sur lesquels vous avez attiré mon attention traduisent, en partie, la pression policière constante exercée sur les délinquants, notamment présents sur le quartier Mistral. Ils sont la marque d'une déstabilisation des délinquants et portent des signes encourageants quant au travail de fond opéré par les services de police et ses partenaires, parallèlement au réaménagement urbain du secteur.

Soyez assuré que les forces de l'ordre et l'ensemble des services de l'État sont sensibilisés et mobilisés face à cette situation et j'entends poursuivre activement le travail déjà entrepris.

Tels sont les éléments de réponse dont je souhaitais vous faire part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

et mes sentiments les meilleurs -

Le Préfet,

Lionel BEFFRE

Monsieur Michel DESTOT
Député de l'Isère
24, avenue Alsace Lorraine
38000 GRENOBLE